

Organisation de la filière de collecte des déchets d'exploitation des navires dans le port du Havre

Au port du Havre, la filière de collecte des déchets d'exploitation et résidus de cargaison est entièrement exploitée par des sociétés privées agréées par l'autorité portuaire.

Ces sociétés font retraiter ou éliminer les déchets collectés par des centres de traitement agréés par la Préfecture.

Les collectes sont commandées directement par les représentants des navires, agents maritimes et consignataires, via le guichet unique Ecoport intégré sous forme de guichet unique dans le Port Community System (PCS), l'application informatique S-WiNG.

Ce système informatique permet :

- L'émission sous format électronique des déclarations de déchets et résidus de cargaison des navires,
- La réception et le contrôle des déclarations par la Capitainerie,
- Le choix d'un collecteur par le représentant du navire,
- La visualisation, l'accusé de réception et la validation de la collecte par les collecteurs,
- L'édition des certificats de collecte et de traitement identifiables par QR code par les collecteurs et les agents maritimes,
- La transmission des données financières relatives aux exemptions de paiement du DDP déchets par les navires.

Un formulaire, à destination des Commandants de navires, permet aux agents consignataires d'importer la déclaration Ecoport au format Excel 97.

Il est accessible depuis S-WiNG / Docs et procédures / Documents à télécharger

Contacts

- Bureau vracs / 02.32.74.70.83 / officiervracs@havre-port.fr
- Superviseur des bureaux MD et Vrats / Jean-Luc LE ROY / 02.32.74.70.80 / jean-luc.leroy@havre-port.fr
- Adjoint au Chef du pôle Dangereux Vrats Antifer / Hugues de KERSAUSON / 02.32.74.70.52 / hugues.dekersauson@havre-port.fr